académie
Clermont-Ferrand
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haute-Loire
éducation
nationale

Agglo le PUY en VELAY

ENSEIGNEMENT DE LA NATATION A L'ECOLE PRIMAIRE

Projet Pédagogique

Centre aqualudique
de la Communauté d'agglomération du Puy en Velay

la VAGUE
CENTRE AQUALUDIQUE

L'équipe des conseillers pédagogiques EPS
L'équipe des maîtres nageurs sauveteurs

Novembre 2012

SOMMAIRE

Préambule…… p.3

Introduction…… p.4

I- Présentation du complexe…… p.5
- Plan de l'établissement…… p.5
- Les bassins mis à disposition…… p.6
- La capacité d'accueil…… p.6
- Les espaces de travail pour les écoles primaires…… p.6
- Le confort…… p.7
- La sécurité…… p.7
- Les mesures d'hygiène…… p.8

II- L'enseignement de la natation…… p.9
- Les objectifs…… p.9
- Les instructions officielles / les programmes …… p.9-10

III- Les pistes interdisciplinaires…… p.11-12

IV- L'organisation de l'activité…… p.13
- La convention partenariale Comm. d'Agglo du Puy/ DSDEN Haute-Loire…… p.13
- La planification des séances…… p.13
- L'élaboration des plannings…… p.13
- Le dossier administratif…… p.13
- La réunion d'information en direction des familles…… p.14
- L'encadrement / procédure d'agrément / taux d'encadrement…… p.14-15

V- Les composantes de l'activité…… p.16

VI- La mise en œuvre de l'activité…… p.17
- Arrivée à la piscine, circulation, accès aux bassins, départ…… p.17
- Répartition des élèves…… p.17
- L'organisation enseignants / MNS…… p.18
- Les intervenants bénévoles : rôle, place…… p.19

VII- L'unité d'apprentissage…… p.20
- L'évaluation diagnostique…… p.20
- La progression…… p.20
- L'évaluation finale : le test départemental…… p.22

VIII- Repères pédagogiques…… p.22
Les niveaux de transformation…… p.22
Les différents niveaux d'habileté observables…… p.23
La conduite de la séance…… p.24

IX- Annexes…… p.25

Préambule

L'apprentissage de la natation est une priorité nationale intégrée au socle commun de connaissances et de compétences. Au-delà des finalités liées à l'éducation physique, il s'agit également de favoriser des enjeux majeurs liés à l'éducation à la santé et à la sécurité et d'initier à des pratiques sociales et sportives.

Les enfants et les enseignants de l'agglomération du Puy-en-Velay ont la chance de pouvoir bénéficier de deux lieux : le tout récent complexe de La Vague au Puy et la piscine de la Mouteyre à Brives-Charensac. Il était donc primordial de concevoir un projet pédagogique afin d'utiliser de la manière la plus efficace possible ces installations.

Le document met déjà en exergue la collaboration nécessaire et fructueuse entre les enseignants et les professionnels qualifiés non sans oublier le rôle des intervenants extérieurs.

Il présente enfin très concrètement les objectifs visés, les savoir-faire attendus chez les élèves, des exemples d'organisation pédagogique et des règles d'utilisation des espaces.

Je souhaite donc que cet outil, complet et précis, joue tout son rôle auprès des enseignants et permette ainsi à tous les élèves de pratiquer la natation avec plaisir et en développant de réelles compétences.

Françoise PÉTREAULT
Directrice académique

Introduction

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a décidé en 2009 de la construction du centre aqualudique La Vague, un équipement résolument moderne afin de répondre aux attentes en termes de sport, d'apprentissage de la natation, de loisirs et de bien-être en mettant l'accent sur la haute Qualité Environnementale. Cet équipement, animé et géré par la collectivité est ouvert prioritairement au grand public, notamment grâce à ses larges plages horaires. Les groupes scolaires, clubs sportifs, associations culturelles, et entreprises bénéficient quant à eux de modalités d'accueil spécifiques et adaptées.
L'une des spécificités liée à la venue des groupes scolaires consiste à renforcer et à améliorer le service public en matière d'apprentissage et de perfectionnement de la natation en favorisant l'accès aux groupes scolaires de la Communauté d'agglomération. Dans cette mise en œuvre, la collectivité organise le transport, les créneaux au centre la Vague et l'encadrement, à titre gratuit.

La natation scolaire ne comprend pas seulement l'action motrice comme objectif éducatif. L'enfant construit sa personnalité autour de la recherche d'un équilibre entre « ce qu'il faut faire », « ce qu'il peut faire » et « ce qui lui est interdit de faire ». Toutes les situations vécues à travers les apprentissages fondamentaux ont ainsi pour objectif de développer une attitude responsable.

Du point de vue de l'Education Nationale, la natation est une activité support d'enseignement de l'EPS qui participe à l'éducation à la santé et à la sécurité.
Apprendre à nager à tous les élèves est une **priorité nationale**, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences.
L'activité natation doit s'inscrire dans une programmation EPS d'école qui vise à prendre en compte le parcours EPS de l'élève à l'école primaire et le préparer aux enseignements EPS du collège. Elle doit trouver sa cohérence à travers une réflexion de l'équipe enseignante. La définition d'un projet interdisciplinaire peut apporter de la pertinence aux apprentissages inhérents à cette activité.

Le présent livret pédagogique émane d'une concertation entre les conseillers pédagogiques EPS de l'inspection académique et les maîtres-nageurs-sauveteurs de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay.
Il se veut être un guide pour les enseignants et les éducateurs sportifs pour l'enseignement de la natation dans cette structure aqualudique du bassin ponot.

Ce projet pédagogique vise à :

- définir la mise en œuvre de l'activité natation pour les scolaires du 1er degré ;
- structurer l'enseignement de la natation afin d'amener l'élève à valider le palier 2 des compétences du socle commun (de la familiarisation à la maîtrise du milieu aquatique).

I- PRESENTATION DU COMPLEXE

Le centre aqualudique est composé de **7 bassins** :

- un bassin sportif : 25 mètres, 10 couloirs, 2,5 m. de profondeur ;
- un bassin d'apprentissage : 20 mètres, 5 couloirs, de 0,60 à 1,40 m. de profondeur ;
- un bassin ludique : de 0,60 à 1,10 m. d'eau, possédant des équipements (toboggan, boule à vague, rivière à contre courant).
- une pataugeoire : 90 m², 20 cm de profondeur ;
- un bassin détente : 200 m² ; avec lit à bulles, jets massants ;
- une fosse de plongée : bassin de 6 mètres de profondeur ; espace indépendant du reste de l'établissement.
- un bassin extérieur, 25 mètres 3 couloirs, de 0,70 à 1,30 mètres de profondeur.

Les 4 vestiaires collectifs sont distinctement séparés des vestiaires individuels. Les groupes y accèdent par le hall d'accueil.

Plan de l'établissement

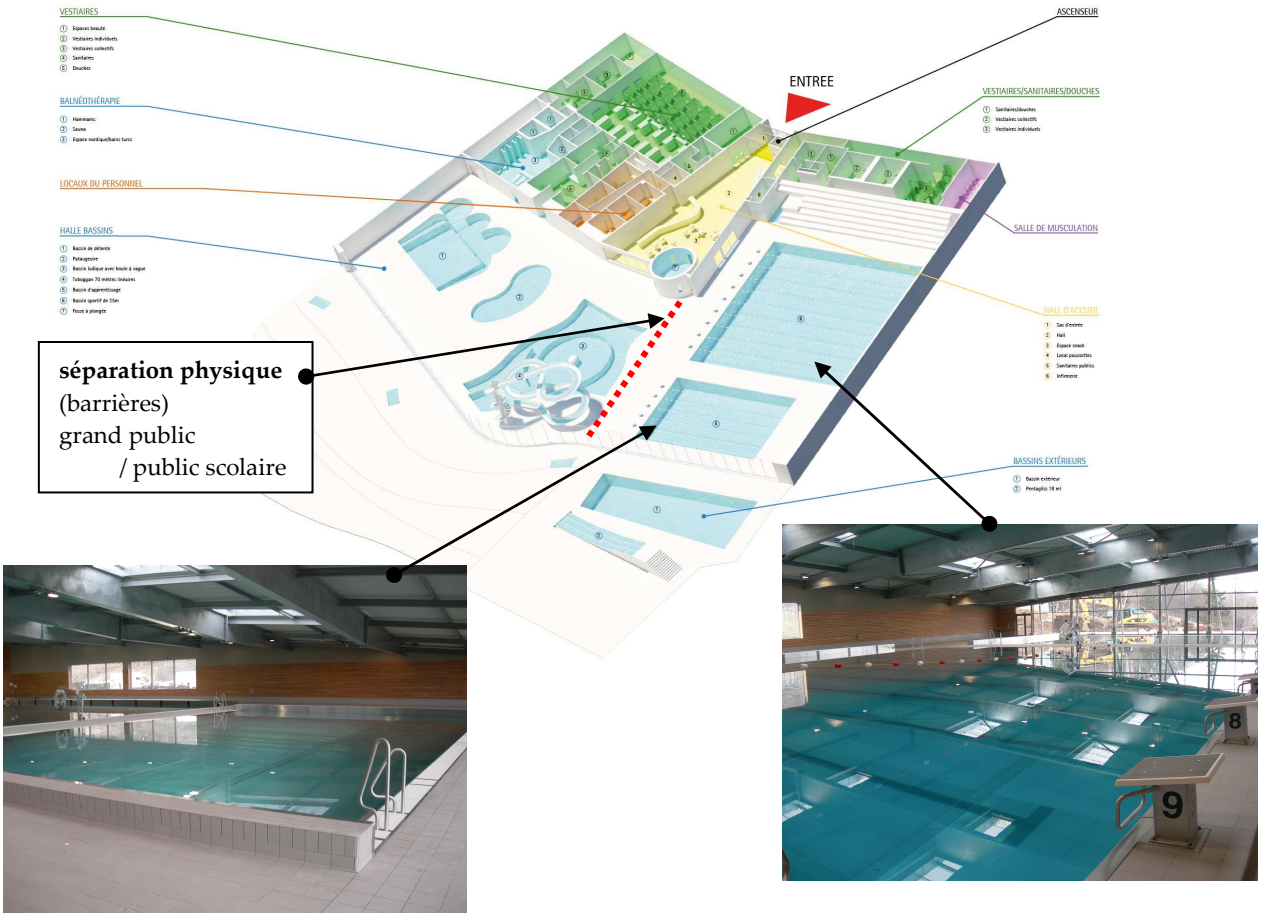

Les bassins mis à disposition

Le centre La Vague est un équipement sportif et de loisir dont la taille et la conception permettent l'accueil du public et des groupes scolaire simultanément.
Afin d'accueillir l'ensemble des écoles primaires et les groupes secondaires et d'organiser l'enseignement de la natation dans les meilleures conditions, **le bassin sportif et le bassin d'apprentissage seront exclusivement réservés aux scolaires**. Une séparation sera effectuée entre ces bassins et le reste de l'établissement avec des barrières (pointillés rouge sur le plan).

La capacité d'accueil

Groupes	Bassin(s)	Surface/m²	Nombre d'élèves maxi		Capacité de classes
Primaires	Apprentissage	250	50	soit 87*	2 à 3
	Sportif 3 lignes	187,50	37		
Secondaires	7 lignes	437,50	87*		3 à 4

**Le nombre d'élèves est calculé sur la base de un baigneur pour 5m².*

Les espaces de travail pour les écoles primaires

Ils se composent de 6 zones potentielles partagées entre le bassin d'apprentissage et le bassin sportif. Chaque zone, évolutive, est aménagée avec du matériel pédagogique (parcours, ateliers…) en fonction des compétences qui y seront préférentiellement travaillées.

Bassin d'apprentissage

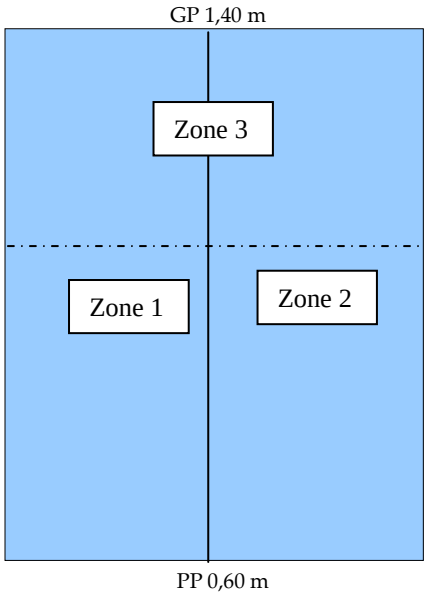

Bassin sportif

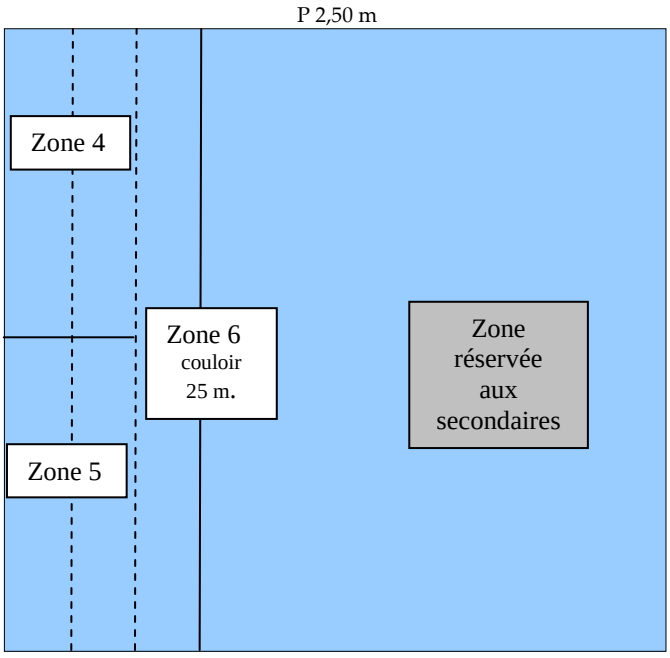

Le confort

L'eau du bassin ludique sera chauffée à 29°.
L'eau du bassin sportif sera chauffée à 28°.
L'air sera à une température entre 24 et 27°.

La sécurité

Surveillance

La surveillance est obligatoire pendant toute la durée de la présence des classes dans le bassin et sur les plages comme défini par le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) Annexe 1.
Elle est assurée par du personnel titulaire d'un des diplômes conférant le titre de maître nageur sauveteur conformément à l'article D.322-13 du code du Sport. Ce personnel est exclusivement affecté à cette tâche et, par conséquent, ne peut simultanément remplir une mission d'enseignement.
Les MNS sont en surveillance, active et permanente quelles que soient les classes présentes sur le bord du bassin. Ils s'assurent également que les taux d'encadrement sont bien respectés.

Taux : 1 MNS par bassin, soit 1 sur le bassin sportif, 1 sur le bassin d'apprentissage

Les procédures d'intervention

Les procédures d'intervention, définies par le POSS, organisent les secours en équipe où toutes les personnes intervenantes (enseignants et bénévoles) et tout le personnel du centre aqualudique sont acteurs dans le dispositif.
Une présentation des procédures d'intervention aux différents intervenants sera effectuée au début de chaque cycle par l'équipe des surveillants. Ces procédures consistent principalement **à alerter en cas d'accident, à l'évacuation d'un groupe ou à l'aide à l'évacuation de l'ensemble des bassins en cas d'accident.**

Prévention et sécurité permanente

L'enseignant :

- consacre un temps suffisant pour aborder et fixer les règles de sécurité ;
- encadre les élèves dans les vestiaires et douches ;
- assure une entrée et sortie ordonnée sur les bassins et remplit la fiche de présence ;
- signale les élèves à "risque" et dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé ;
- compte régulièrement les élèves ;
- contribue au bon déroulement du POSS.

Le MNS :

- accueille les élèves de la classe ;
- fait l'appel ;
- compte régulièrement les élèves ;
- raccompagne les élèves en fin de cours jusqu'au point de RDV auprès de l'enseignant ;
- range le matériel après que le dernier élève ait quitté le bassin.

Les bénévoles :

- accompagnent les enfants désirant se rendre aux toilettes ;
- contribue à la surveillance des élèves en activité.

Pour des raisons de sécurité, lorsque l'organisation des classes le permet, **les élèves dispensés** sont pris en charge à l'école et ne sont pas conduits à la piscine. Dans le cas contraire, ils sont autorisés à s'installer dans les mini-gradins (proximité du bassin d'apprentissage - côté grande profondeur). Ils peuvent également observer les séances dans les tribunes à condition d'être avec un adulte accompagnateur.

Les mesures d'hygiène

Les personnes présentant des signes extérieurs de plaie, maladie cutanée ou toute autre maladie notamment respiratoires ou digestive, non munies d'un certificat médical de non contagion se verront refuser la baignade.
L'accès des personnes souffrant d'eczéma ou de psoriasis seront traitées au cas par cas sur justificatif d'un médecin précisant les conditions d'accès dans le milieu de la piscine.
Le port de bonnet de bain est obligatoire pour tous les élèves.
Pour des raisons d'hygiène, le port du bermuda ou du short (même de bain) est interdit. Seul le maillot de bain ou le boxer est autorisé.
Le maillot de bain ne sera pas porté avant l'accès à la piscine.
Avant l'arrivée sur les bassins, le passage aux toilettes, la douche savonneuse de l'ensemble du corps et le passage dans le pédiluve sont obligatoires.
L'ensemble des effets devra être au minimum séché et au mieux lavé après chaque séance.
Ces consignes, précisées dans le règlement intérieur scolaire (Annexe 2) et dans les règles de vie à la piscine (Annexe 3), s'inscrivent dans la thématique de l'éducation à la santé et seront abordées en classe.

II- L'ENSEIGNEMENT DE LA NATATION

Les objectifs

Les objectifs de la natation scolaire au sein de l'E.P.S visent à :

- développer des capacités et des ressources nécessaires aux conduites motrices en milieu aquatique ;
- acquérir des compétences et des connaissances utiles.

De façon plus spécifique, la natation participe à l'éducation à la santé et à la sécurité. Elle permet aussi d'ouvrir aux élèves le sens de l'effort et de la persévérance. Elle offre l'occasion d'acquérir des notions et de construire des compétences utiles.
Concrètement, les cycles correspondent à plusieurs étapes allant de la familiarisation à la maîtrise aquatique.
Les équipes pédagogiques doivent assurer pour l'ensemble des élèves d'école primaire un parcours de formation cohérent et le suivi des compétences acquises en vu de les préparer aux exigences des programmes scolaires du collège (1er degré du savoir-nager).
Les objectifs se traduisent donc par la validation du Socle commun de connaissances et de compétences (Paliers 1 et 2).

Les instructions officielles

Textes de référence

Socle commun des connaissances et des compétences
BO Hors série n°3 du 19 juin 2008 - Horaires et Programmes de l'école primaire
Circulaire ministérielle n°2011-090 du 7 juillet 2011
Circulaire départementale IA43 n°87 du 6 octobre 2011
BO n°1 du 5 janvier 2012 – Progressions en EPS (pages 1 à 4 – cycle 2 – et pages 10 à 14 – cycle 3)

Les quatre grandes compétences spécifiques de l'EPS peuvent être abordées en natation :

Réaliser une performance (mesurée)	Coordonner et enchaîner des actions motrices dans des types d'efforts variés	*- se déplacer sur une quinzaine de mètres sans aide à la flottaison et sans reprise d'appuis*
Adapter ses déplacements à différents types d'environnement	Se déplacer de façon adaptée et se repérer dans des formes d'actions inhabituelles mettant en cause l'équilibre	*- en moyenne ou en grande profondeur, maîtriser une entrée dans l'eau active et effectuer un déplacement comprenant un temps d'immersion*
Coopérer et s'opposer collectivement	Coopérer avec des partenaires pour affronter collectivement des adversaires dans un jeu collectif	*- jeux d'équipe* *- au cycle 3, water-polo* *- sauvetage*
Concevoir et réaliser des actions à visées expressive, artistique, esthétique	Réaliser des actions en utilisant différentes parties de son corps, en explorant les différents espaces aquatiques	*- au cycle 3, enchaîner des éléments chorégraphiques simples*

Les objectifs visés à la fin de l'école primaire se traduisent par des exigences de maîtrise qui vont au-delà de la mise en sécurité aquatique.

Les programmes 2008 à l'école primaire et au collège		
Compétences fin cycle 2	**Compétences fin cycle 3**	***Savoir nager au collège*** *(dès la 6ème, au plus tard en fin de 3ème)*
Se déplacer sur une quinzaine de mètres S'immerger Se déplacer sous l'eau Se laisser flotter	Se déplacer sur une trentaine de mètres Plonger S'immerger Se déplacer (sous l'eau)	*Un parcours de capacités, composé de 5 tâches à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin* *Sauter en grande profondeur* *Revenir à la surface et s'immerger pour passer sous un obstacle* *Nager 10 mètres sur le ventre et 10 mètres sur le dos* *Réaliser un surplace 10 secondes* *S'immerger à nouveau pour passer sous un obstacle flottant*
Les connaissances et les attitudes relatives aux règles d'hygiène et de sécurité sont acquises progressivement dès l'école primaire.		

Le savoir-nager : définitions

Savoir nager, c'est parcourir environ 15 mètres en eau profonde, sans brassière et sans appui. (Circulaire MEN n°2004-139)

Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique et ne doit pas être confondu avec les activités de la natation sportive. (BO spécial n°6 du 28 août 2008)

Le savoir-nager visé au dernier palier du socle commun est défini dans les programmes du collège par le « 1er degré du savoir-nager ». Il correspond à une maîtrise du milieu aquatique permettant de nager en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé. (Circulaire MEN n°090-2011)

Au regard de ces définitions institutionnelles, pour prendre en considération le public d'élèves primaires, on peut dégager les constantes suivantes.

L'élève doit :

- acquérir une autonomie sans aide matérielle ;
- maîtriser son équilibre, sa respiration et sa propulsion ;
- organiser ses déplacements sur et sous l'eau.

On peut ainsi, d'un point de vue pédagogique, définir le savoir-nager de l'école primaire comme l'acquisition d'une **capacité à se déplacer dans un milieu aquatique, en grande profondeur, sans appuis solides, sur une distance d'une trentaine de mètres**.

III- PISTES INTERDISCIPLINAIRES

L'activité « natation » si elle aboutit au « savoir nager » ne se résume pas au seul domaine de l'éducation physique et sportive mais peut et doit s'intégrer dans un projet pédagogique plus large.

Français		
Langage oral	Lecture	Production d'écrits
♦ **le langage de situation** → situations d'échange verbal au cours de l'activité natation → verbalisation des actions ♦ **le langage d'évocation** → retour sur activité (ressenti, impressions, bilan des apprentissages) → s'exprimer à partir de photos ♦ **le langage de communication** → faire part aux autres d'un travail de groupe, présenter un journal (le dauphin blessé par ex….), interpréter un poème, présenter un exposé ♦ connaître un **vocabulaire** précis autour de la piscine, de l'activité aquatique…	Différents types d'écrits ayant pour thèmes : l'eau, le milieu marin… mais aussi la peur, la confiance en soi - romans, albums → réseau de lecture - bandes dessinées - documentaires - haïkus, calligrammes - fiches techniques (expériences sur les différents états de l'eau) - poésies, chansons… - plan de la piscine - règles de sécurité et d'hygiène cf. Annexe 3	♦ **ateliers d'écriture** → écrire la suite d'une histoire → écrire des règles de comportement à la piscine, les règles de sécurité, les étapes école-piscine-école → produire des textes poétiques : haïkus, calligrammes… → établir la liste des affaires pour la piscine → légender des photos (récit, chronologie) → dessiner et décrire des actions → le ressenti/les progrès à la piscine → auto-évaluation ♦ **contrat de travail à partir des lectures** ♦ **carnet du nageur**

Mathématiques / Géométrie
- situer des objets ou des personnes (élèves nageurs) dans l'espace piscine sur une maquette ou sur un plan - réaliser des tracés en utilisant des instruments pour représenter la piscine - reproductions sur quadrillage - mesures : longueur des bassins, contenance (volume en litres), temps (durée des séances)

Découverte du monde
Se repérer dans l'espace et le temps - le plan de la piscine ou du complexe aquatique - le trajet école-piscine (plan de la ville avec légende) - l'eau dans l'école, dans le village (représentations) - le cycle de l'eau, les rivières, les rus, les cascades, les fleuves, les mers… - comparaison de paysages : mer/la banquise/les îles… - l'eau sur Terre : la planète bleue (continents/océans…) - la météo / le thermomètre **Dans le domaine du temps** - le calendrier : le nombre de jours piscine/mois/saison - se questionner sur un patrimoine local qui fait usage de l'eau : lavoir, abreuvoir, puit, roue à eau… comparaison temps passé / temps proche - l'eau au fil des saisons **Dans le domaine du vivant** - caractéristiques des animaux marins (morphologie, locomotion, nutrition, classification) - le corps de l'enfant - éducation à la santé : quelques règles d'hygiène **Dans le domaine de la matière et des objets** - les états solides et liquides de l'eau - l'eau douce/l'eau salée - l'eau à la maison - les objets flottants - éducation à la citoyenneté : les gestes citoyens en regard à la consommation de l'eau, la conscience écologique

Arts visuels
♦ à partir des illustrations d'albums… (ex : travail sur les empreintes, sur les encres, sur la couleur « bleue ») ♦ l'eau à partir d'œuvres : isoler un fragment/le reproduire/prolonger à partir d'un fragment déchiré/ expérimenter différentes techniques… ♦ le bleu : œuvres… ♦ land'art : glace/neige

Education musicale
♦ chants ♦ écoute ♦ expression corporelle/bande sonore aquatique ♦ production de sons "aquatiques"

IV- LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTIVITE

La convention partenariale DSDEN43/ Comm. d'Agglo. du Puy

La natation scolaire et notamment la mise à disposition des bassins et de l'encadrement est organisée dans le cadre d'une convention partenariale entre la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Haute-Loire. Cette convention a été signée le 30 novembre 2012.

La planification des séances

L'éducation nationale préconise de programmer durant les cycles 2 et 3 au minimum 30 séances en 2 ou 3 modules d'apprentissage. Pour des raisons d'efficience et de continuité pédagogique, les élèves bénéficieront au minimum de 2 séances hebdomadaires.
La durée des séances est de 45 minutes.

Rappel :

Maternelle	*Cycle 2* *cycle des apprentissages fondamentaux*		*Cycle 3* *cycle des approfondissements*		
GS *grande section maternelle*	*CP* *cours préparatoire*	*CE1* *cours élémentaire première année*	*CE2* *cours élémentaire deuxième année*	*CM1* *cours moyen première année*	*CM2* *cours moyen deuxième année*
5/6 ans	*6/7 ans*	*7/8 ans*	*8/9 ans*	*9/10 ans*	*10/11 ans*

L'élaboration des plannings

La planification des créneaux pour les écoles primaires est effectuée par les conseillers pédagogiques EPS au mois de juin de chaque année. Elle est présentée au directeur de l'établissement et/ou du chef de bassin référent "natation scolaire".

Le dossier administratif

Etabli par l'enseignant responsable de l'organisation de l'activité, et visé par le directeur ou la directrice de l'école, il comportera obligatoirement :

- la demande d'autorisation de sortie régulière ;
- la demande d'agrément d'intervention extérieure natation ;
- une copie des imprimés d'agrément des bénévoles lorsque ceux-ci n'ont pas été validés par le directeur académique ;
- l'autorisation préalable du maire pour la participation de l'ATSEM.

Ce dossier est à retourner à l'inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription dont l'école dépend une semaine avant le début du cycle natation.

La réunion d'information en direction des familles

La réunion d'informations à l'attention des familles : quels contenus ? quel déroulement ?

Cette réunion de communication en direction des parents d'élèves doit aborder les points suivants :

- les dates – le planning – la fréquence des séances
- l'organisation (financement, transport, parents accompagnateur, encadrement à l'enseignement)
- l'encadrement : l'enseignant, les MNS, les accompagnateurs bénévoles (procédure d'agrément, rôle), l'ATSEM si accompagnement des élèves
- le projet natation articulé avec les autres domaines : maîtrise de la langue, sciences, chants, arts visuels…
- le cycle natation ☞ rappel des programmes, les paliers socle commun (test départemental), les 5 verbes d'action, les contenus d'apprentissage, les situations pédagogiques (tâches, parcours, jeux)
- l'accueil à la piscine : présentation des lieux, vestiaires, accès aux bassins…
- l'hygiène : nécessité d'une hygiène corporelle irréprochable (ongles des mains, pieds soignés…), prise de conscience de l'environnement à désinfecter
  - ☞ pour info : un baigneur apporte environ 30 millions de bactéries par baignade !
- la **douche à l'entrée et la sortie du bain**… Réflexion sur la gestion du gel douche : un gel collectif, collecte des gels douche des enfants pour l'usage du groupe…
- le déroulement des séances (1ère séance, fonctionnement en groupe classe, groupe de niveau),
- l'accompagnement de l'enfant → discussion avec son propre enfant, préparation du sac de piscine avec son enfant (serviette, maillot de bain, sac plastique, lunettes de piscine éventuellement, goûter…), sa responsabilité dans la gestion de ses affaires …
- le **bonnet de bain** est obligatoire pour des raisons pratiques et d'hygiène. Il est recommandé d'inscrire le prénom de l'enfant dessus. En effet, l'enfant peut se trouver avec un autre adulte que son maître ; ainsi, il sera appelé par son prénom, ce qui facilite les relations.
- le **maillot de bain** (et non le short ou le caleçon) doit se mettre à l'arrivée à la piscine également pour des raisons d'hygiène. Penser à un travail en amont en classe pour apprendre à se déshabiller méthodiquement, ranger ses vêtements, se rhabiller après la douche…

L'encadrement

L'équipe d'encadrement se compose comme suit :

- l'enseignant de la classe ou l'enseignant qui, dans le cadre de l'organisation du service, assure la conduite des séances de natation ;
- les professionnels qualifiés (maîtres nageurs sauveteurs) dont le statut et le diplôme d'éducateur sportif leur confèrent des prérogatives d'enseignement auprès d'un public scolaire ;

- les intervenants bénévoles agréés qui peuvent assister de façon complémentaire l'enseignant ou le MNS. Ils contribuent à la surveillance des élèves et remplissent une "mission" d'animation d'activités de découverte du milieu aquatique.

Procédure d'agrément

Au début de chaque année scolaire, une demande d'agrément ou de renouvellement d'agrément de tous les personnels **intervenants qualifiés** est transmise par le représentant de la collectivité territoriale à la DSDEN. Pour la participation d'intervenants bénévoles, les directeurs d'école sollicitent leur agrément.

Des sessions « agrément natation scolaire » sont organisées par les conseillers pédagogiques EPS pour l'agrément des **bénévoles**. Valable pour une période de 3 ans, ces sessions ont pour objectif d'apprécier les capacités physiques du futur intervenant et de l'informer sur son rôle et sa place aux côtés de l'enseignant. En dehors de ces sessions, des possibilités de passation de test validés par les MNS agréés peuvent être envisagées le samedi matin de 9h30 à 10h30 sur rendez-vous.

Taux d'encadrement

<table>
<tr><th>Classe ou regroupement[1]
maternelle ou
maternelle + élémentaire</th><td>Effectif
➢
➢</td><th>Classe ou regroupement[1]
élémentaire uniquement</th></tr>
<tr><td rowspan="2">l'enseignant de la classe + un adulte agréé[2]</td><td>Jusqu'à 11 élèves</td><td>l'enseignant de la classe</td></tr>
<tr><td>De 12 à 20</td><td rowspan="2">l'enseignant de la classe + un adulte agréé[2]</td></tr>
<tr><td>l'enseignant de la classe + deux adultes agréés[2]</td><td>De 21 à 30</td></tr>
<tr><td>+ 1 adulte agréé[2] suppl. par tranche de 10 élèves</td><td>Au-delà de 30</td><td>+ 1 adulte agréé[2] suppl. par tranche de 15 élèves</td></tr>
<tr><td colspan="3">Rappel : les AVS, EVS et ATSEM n'entrent pas dans les taux d'encadrement de l'activité natation.</td></tr>
</table>

[1]Lorsque plusieurs classes sont inscrites dans un planning d'occupation de bassin sur un même créneau horaire et que les élèves sont ˝mélangés˝ pour constituer des groupes de niveau, il y a lieu de considérer une organisation sous forme de regroupement de classes.

[2]Adulte agréé : professionnel qualifié ou intervenant bénévole[3]

[3]L'intervenant bénévole doit avoir satisfait aux exigences du test d'aptitude physique défini par l'équipe départementale EPS

V- LES COMPOSANTES DE L'ACTIVITE

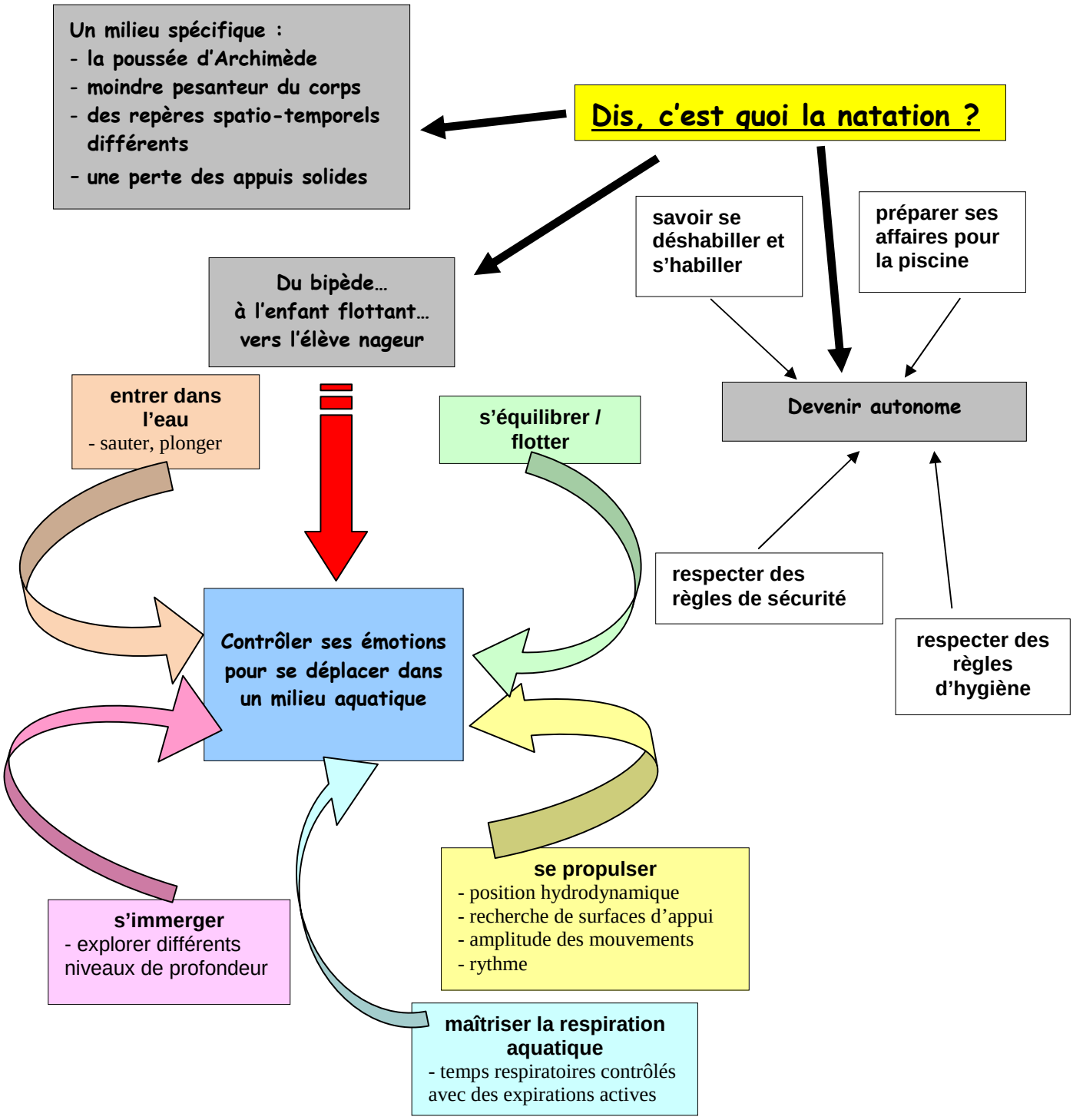
Un milieu spécifique :
- la poussée d'Archimède
- moindre pesanteur du corps
- des repères spatio-temporels différents
- une perte des appuis solides
Dis, c'est quoi la natation ?
savoir se déshabiller et s'habiller
préparer ses affaires pour la piscine
Du bipède…
à l'enfant flottant…
vers l'élève nageur
entrer dans l'eau
- sauter, plonger
s'équilibrer / flotter
Devenir autonome
respecter des règles de sécurité
respecter des règles d'hygiène
Contrôler ses émotions pour se déplacer dans un milieu aquatique
se propulser
- position hydrodynamique
- recherche de surfaces d'appui
- amplitude des mouvements
- rythme
s'immerger
- explorer différents niveaux de profondeur
maîtriser la respiration aquatique
- temps respiratoires contrôlés avec des expirations actives

VI – LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTIVITE

L'arrivée à la piscine circulation, accès aux bassins, départ

1. L'arrivée sur le site se fait 15 à 20 minutes avant le début de la séance. Les élèves descendent du car et se regroupent dans le hall d'accueil. Compter une première fois les élèves.
2. Les groupes scolaires pénètrent dans l'établissement par le hall d'entrée. Les enseignants préviennent l'hôtesse d'accueil de leur arrivée (nom de l'école, effectifs) qui leur remet 4 cartes magnétiques : 2 cartes pour le passage des tourniquets et 2 cartes pour fermer les placards dans les vestiaires (1 pour les garçons, 1 pour les filles).
3. « Badger » aux tourniquets et accéder ainsi aux vestiaires collectifs n° 5, 6, 7 et 8.
4. Les chaussures sont enlevées dans le couloir avant de pénétrer dans le vestiaire et sont rangées sur les étagères (Rolls) destinés à cet effet.
5. Les vestiaires : les élèves entrent dans les vestiaires collectifs bleus ou jaunes ; il y a un côté fille et un côté garçon.
   • Pour deux classes sur le même créneau horaire : une classe vestiaire jaune et une classe vestiaire bleu.
   Les vêtements sont rangés dans les casiers de rangement d'un côté ; laisser l'autre côté disponible pour l'école suivante.
   • Dans le cas d'une 3ème classe sur le même créneau horaire : celle-ci utilisera les cabines et les casiers individuels (rouges) pour le rangement des vêtements.

Groupes	Vestiaires	Rangement vêtements
Classe 1	Jaune Garçons/filles	1 armoire par vestiaire
Classe 2	Bleu Garçons/filles	1 armoire par vestiaire
Si classe 3	Cabines	Casier individuel (non fermé à clé)

   Une utilisation illustrée des vestiaires est consultable en annexe 4 (Vestiaires et douches : mode d'emploi).
6. Les élèves sortent des vestiaires et accèdent aux douches. Après avoir posé leur serviette dans des corbeilles (une corbeille par classe), ils prennent obligatoirement une douche. Il convient de ne pas oublier le passage aux toilettes.
7. L'arrivée sur les plages des bassins se fait au signal des MNS (MNS à la surveillance). La circulation mise en place doit permettre de ne pas avoir de croisement de classes dans les douches et les vestiaires.
8. Les circuits de déplacement des classes et les points de rendez-vous sont définis sur le plan selon les modalités suivantes :

   → 1er créneau horaire point RDV plage espace petit matériel

   → 2ème créneau horaire point de RDV plage mini-gradins

Le retour des élèves aux douches en fin de séance se fait par les mêmes circuits.

9. L'habillage dans les vestiaires puis la sortie de l'établissement se font sous la responsabilité des enseignants et dans un délai raisonnable en vérifiant qu'aucun effet n'est oublié dans les vestiaires. Compter une dernière fois les élèves.
10. Les cartes d'accès sont rendues à l'accueil.

La répartition des élèves

Elle est à considérer selon le nombre de classes inscrites dans un créneau horaire :

2 classes : chaque enseignant fonctionne avec son propre groupe classe en étroite collaboration avec un MNS référent.

3 classes : les élèves sont répartis dans 5 groupes de niveau gérés respectivement par les 3 enseignants et les 2 MNS à l'enseignement.

L'organisation enseignant / MNS : qui fait quoi ?

Enseignant(s)	M.N.S.
<u>En amont…</u> - Informer les familles - Aborder les règles d'hygiène et de sécurité - Lire le règlement intérieur (Annexe 2) - Préparer la liste des élèves - Configuration 3 classes/créneau : définir une première répartition des élèves dans des groupes de niveau au regard des tests de l'année précédente	
<u>A l'accueil</u> - Annoncer le nom de l'école, le nombre d'élèves et d'adultes, retirer les cartes d'accès -Répartir les élèves dans les vestiaires (vestiaire filles / vestiaires garçons) avec un adulte référent	
<u>A la douche</u> - Utiliser un gel douche collectif Rappel : douche à l'entrée et à la sortie	
<u>L'arrivée au bord des bassins</u> - Canaliser les élèves lors du franchissement du pédiluve Se présenter aux MNS	Les MNS à l'enseignement se présentent.
<u>1ère séance</u> : évaluation diagnostique - Prévoir des grilles d'observation (Annexe 5) - Evaluer les élèves et constituer les groupes ; on veillera tout particulièrement à équilibrer les effectifs des groupes au niveau. → *fonctionnement 2 classes : 1 E + 1 MNS référent* → *fonctionnement 3 classes : 3 E + 2 MNS* *4 groupes de niveau répartis en 5 groupes (le groupe le plus chargé étant dédoublé)* *L'enseignant choisit le niveau qu'il veut prendre en charge et l'indique aux MNS.* *Les intervenant(s) bénévole(s) seront répartis selon les besoins.*	- Aider à l'évaluation des élèves - Participer à la constitution des groupes - Prendre la responsabilité d'un groupe (élèves débutants ou confirmés)
<u>Aménagement de bassin</u> - Favoriser les entrées dans les parcours - Gérer les flux d'élèves afin d'éviter le plus possible les files d'attente - Placer les parents afin d'assurer l'accompagnement et la sécurité des élèves	<u>Aménagement de bassin</u> - Mettre en place un parcours dans les zones d'évolution des 2 bassins - Présenter aux enseignants les entrées, les actions, les points d'apprentissage et de surveillance spécifiques
<u>Dernière séance</u> - Préparer les supports (grilles avec liste d'élèves par groupe de niveau) qui permettront l'évaluation des élèves en s'appuyant sur le test départemental - Evaluer les élèves	<u>Dernière séance</u> - Evaluer les élèves et remplir les grilles - Rendre les résultats des évaluations aux enseignants

L'intervenant bénévole agréé : rôle et place

Lorsque le maître fait appel à des intervenants bénévoles ayant satisfait au test départemental, ceux-ci n'interviennent pas directement dans les tâches d'enseignement.

L'intervenant bénévole peut prendre en charge le groupe d'élèves que l'enseignant lui confie. Il assure dès lors la surveillance des élèves sous sa responsabilité.
On ne peut lui confier un groupe en autonomie pédagogique sans lui avoir auparavant donné des consignes sur la tâche à effectuer. Il anime, généralement dans l'eau, les activités prévues selon les modalités fixées par l'enseignant.
S'il y a nécessité, il accompagne les élèves qui doivent quitter la séance pour aller aux toilettes.

	L'intervenant bénévole doit être informé :
Domaine réglementaire	*- des règles relatives à la répartition des rôles (enseignant(e), maître-nageur, intervenant bénévole, accompagnateur) et des responsabilités de chacun* *- des règles de vie collective relatives aux différents temps inhérents à l'activité (départ de l'école, transport en car, entrée dans la piscine, vestiaire, douche, bassin…)* *- des règles de sécurité liés à l'activité et à l'environnement aquatique (entrées/sorties, circulation sur les plages, zones dangereuses, moments à risques, conduite à tenir en cas d'accident…)*
Domaine sécuritaire	*- des « procédures » de travail propres à limiter les risques :* *• identifier les élèves sous sa charge (conserver tous les élèves de son groupe sous contrôle visuel, les compter régulièrement)* *• ne jamais laisser un enfant seul* *• identifier avec l'enseignant les comportements d'élève en difficulté* *• dans les aménagements de bassin, être présent dans les zones qui nécessitent une surveillance renforcée* *• repérer chez les élèves les éventuels signes de fatigue et de froid*
Domaine pédagogique	*- du déroulement de la séance :* *• prendre connaissance auprès du maître des consignes que son groupe d'élèves devra appliquer ;* *• mettre en œuvre celles-ci en les respectant scrupuleusement, ne pas prendre d'initiatives pédagogiques sans en référer au maître ;* *• rendre compte du travail du groupe (difficultés rencontrées, progrès constatés, évaluation)* *- des attentes éducatives* *• ne pas faire à la place de l'élève* *• accompagner les élèves dans leur réussite, encourager, rassurer*

L'intervenant bénévole accompagnant l'activité natation est en tenue de bain conformément au règlement intérieur de l'établissement.
Les intervenants ˝vie collective˝ sont autorisés à rester dans les tribunes à condition d'être en maillot de bain ou tenue short/tee-shirt.

VII – L'UNITE D'APPRENTISSAGE

L'unité d'apprentissage se compose de 10 à 12 séances.

L'évaluation diagnostique

Enjeu de la première séance, l'évaluation diagnostique doit, pour les CE1 et les élèves de cycle 3, s'appuyer sur les résultats aux tests des précédents cycles natation. Elle s'affine au cours de la séance par l'observation des élèves dans l'eau.
Cette évaluation ne doit pas être vécue par l'élève comme une réussite obligatoire à un test. Au contraire, la première séance est une (re)découverte de l'environnement aquatique et laisse une part importante à l'activité de l'élève dans l'eau.
Une grille d'observation des élèves figure en annexe 5 ; elle permet notamment de noter les niveaux observés chez les élèves.

Progressions

Les progressions se déclinent au travers des 5 composantes de l'activité qui doivent être travaillées dès les premiers apprentissages (étant entendu que la respiration est transversale aux 4 autres composantes).

	⇩ entrées dans l'eau	⇩ équilibre	⇩ déplacement	⇩ immersion	respiration
			respiration… ⇩	*respiration…* ⇩	
Premiers apprentissages	- entrer par l'échelle - entrer par le toboggan	- quitter les appuis avec une aide - s'allonger avec un objet flottant	- se déplacer en utilisant un appui - se déplacer par battements de pieds	- mettre la tête dans l'eau	- souffler dans l'eau en faisant des bulles
Préparation niveau 1er palier	- entrer en sautant avec la perche - entrer en sautant	- faire l'étoile de mer ventrale - faire l'étoile de mer dorsale	- utiliser les bras et les jambes pour se déplacer	- rechercher un objet immergé en faible profondeur avec aide (cage, perche)	- expirer par la bouche la tête immergée
Préparation niveau 2ème palier	- entrer en plongeant avec le toboggan - entrer en plongeant	- passer d'une position dorsale à une position ventrale (et vice-versa)		- effectuer un déplacement orienté dans un cerceau immergé	- enchaîner plusieurs expirations prolongées - se déplacer en contrôlant l'inspiration et l'expiration

Le cadre pédagogique de ce projet s'appuie sur un parti pris : des séances avec un aménagement matériel (Annexe 6) permettant aux élèves d'évoluer dans des parcours.
Les contenus des séances peuvent se décliner à travers différentes situations d'apprentissage évolutives (Annexe 7).

L'évaluation finale : le test départemental (Annexe 8)

Ce test vise à évaluer les compétences travaillées pour atteindre les paliers du socle commun. Il convient de présenter aux élèves, en amont du cycle, les critères d'évaluation et de les préparer dans l'avant dernière séance aux exigences du test.
Le test départemental atteste du parcours de l'élève en natation durant sa scolarité à l'école primaire. C'est un support d'auto-évaluation pour l'élève, de communication en direction des familles ainsi qu'un outil de liaison école-collège.
L'annexe 9 constitue un support matériel pour noter les résultats des élèves.

VIII – REPERES PEDAGOGIQUES

Les niveaux de transformation

« Du bipède	…	à l'enfant flottant	…	vers l'enfant aquatique. »
L'élève se DEPLACE grâce à des appuis au sol solides	⇨	L'élève S'IMMERGE FLOTTE SE DEPLACE	⇨	L'élève recherche EFFICACITE et MAÎTRISE dans les différentes activités aquatiques codifiées ou non

	Actions observables du bipède	Actions observables du nageur
EQUILIBRE	*Equilibre vertical* *Appuis plantaires* *Tête verticale* *Subi la pesanteur*	*Equilibre horizontal* *Perte des appuis plantaires* *Tête horizontale (regard perpendiculaire au déplacement)* *Subi la poussée d'Archimède*
RESPIRATION	*Inée et réflexe* *Nasale* *Expiration passive* *Pas de résistance à l'expiration*	*Volontaire puis automatique* *Essentiellement buccale* *Expiration active et longue* *Résistance de l'eau à vaincre*
DEPLACEMENT	*Jambes motrices* *Bras équilibrateurs* *Appuis fixes et solides* *Résistance de l'air négligeable*	*Jambes surtout équilibrateurs* *Bras moteurs* *Appuis fuyants et mouvants* *Résistance de l'eau effective*

Les différents niveaux d'habileté observables chez les élèves

Attitudes, capacités observables lors de la 1ère séance « profil des élèves »	Objectif	Ce qu'ils ont à apprendre Ce qu'ils doivent être capables de faire…
Niveau Découverte Elèves qui ont tout à découvrir : - certains arrivent dans une piscine pour la première fois - plus ou moins anxieux - plus ou moins excités - ils ne mettent pas la tête sous l'eau - difficultés pour s'équilibrer malgré les appuis plantaires	Préparation aux exigences du niveau débutant → **aller avec plaisir dans l'eau**	- Entrée dans l'eau : sauter en moyenne profondeur - Immersion : accepter de mettre le visage dans l'eau, s'immerger volontairement, aller chercher un objet en petite profondeur, ouvrir la bouche et si possible les yeux sous l'eau. - Respiration : souffler dans l'eau en maintenant l'expiration - Equilibre : accepter de perdre ses repères (perdre ses appuis plantaires pour aller vers la position horizontale) - Propulsion : trouver différents moyens de se déplacer avec matériel, découvrir un mode de propulsion : les premiers battements
Niveau Débutant Elèves qui **s'immergent volontiers complètement** : - ils sont capables de s'accroupir et de **garder la tête dans l'eau pendant quelques secondes** - ils acceptent d'avoir de l'eau jusqu'aux épaules	Préparation au palier 1 du socle commun	- Entrée dans l'eau : sauter en grande profondeur - Immersion : descendre à l'aide d'une perche, d'une cage, ramasser un objet lesté - Respiration : enchaîner plusieurs expirations prolongées - Equilibre : glisser en position ventrale et dorsale avec ou sans matériel. - Propulsion : se déplacer en autonomie sans reprise d'appuis ni aide à la flottaison sur une courte distance (5 à 8 mètres)
Niveau Débrouillé Elèves qui **s'allongent dans l'eau sans hésiter** : - ils sont **capables de tenir quelques secondes en « position d'étoile ventrale »** - au minimum : **ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, ils acceptent volontiers de perdre leur appuis plantaires et sont capables de les retrouver seuls sans aide et sans accessoires**		- Entrée dans l'eau : basculer vers l'avant depuis le bord - Immersion : aller chercher un objet en moyenne profondeur Etre capable de se déplacer librement sous l'eau sur 3-4 m. - Respiration : contrôler sa respiration, être capable de coordonner respiration et propulsion pour éviter l'essoufflement (notion de rythme respiratoire) - Equilibre : glisser en position ventrale et dorsale sans matériel - Propulsion : être capable de se déplacer sur 15 m sans matériel
Niveau Confirmé Elèves qui nagent plus ou moins bien : - ils **se déplacent au minimum sur une quinzaine de mètres en surface sans accessoires**	Préparation au palier 2 du socle commun	- Plonger en eau profonde depuis le bord du bassin - Améliorer la coordination des mouvements, coordination mouvements et respiration - Agir plus longtemps dans une plus grande profondeur - Apprendre à se déplacer avec plus d'efficacité en surface sur une trentaine de mètres

La conduite de la séance

Il est pertinent de préciser aux élèves le déroulement de la séance, les différentes étapes qu'ils vont vivre.
Une attention toute particulière doit être portée sur la **passation des consignes** à la piscine où la configuration du lieu en fait un milieu sonore.
Ainsi, il faut veiller à :

- être **précis** en donnant des repères au niveau de l'espace : poser des plots comme repères de couleur, matérialiser les entrées et les sorties de parcours ;
- être **explicite** dans les consignes verbales : à chacun de trouver son signe de convention :
  - « Vous partez les uns après les autres quand je tape dans les mains » ;
  - « Vous démarrez dans le parcours lorsque le camarade qui est devant vous est passé sous la perche… »
- donner d'abord **le minimum de consignes** permettant aux élèves de « fonctionner ». Puis au fur et à mesure que les précédentes consignes sont intégrées, amener de nouvelles consignes permettant d'aller plus loin dans l'exercice ;
- pour donner des consignes lorsque les enfants sont dans l'eau : ne pas hésiter à se rapprocher d'eux en s'accroupissant, leur demander de maintenir les épaules entièrement dans l'eau pour ne pas ressentir de sensation de froid.

Plusieurs **modalités de travail** :

→ les consignes magistrales

Elles permettent d'orienter l'acte d'enseignement vers des tâches spécifiques fermées ou semi-fermées.

→ les situations de parcours

De part son aménagement matériel, le parcours induit la tâche et permet une activité permanente de l'élève. Il limite les temps d'attente à condition de gérer les flux d'évolution. Il convient d'envisager au départ un parcours simple facilement identifiable dans son cheminement pour aller vers un parcours plus « complexe » où sont introduites progressivement différentes variables et variantes.

→ les jeux aqualudiques

Divers et variés, ils permettent de travailler des compétences particulières selon le jeu, de poursuivre tout en s'amusant la familiarisation avec le milieu aquatique et de réinvestir des notions abordées lors de précédentes séances.

IX - ANNEXES

Annexe 1 - Plan d'organisation de la surveillance et des secours (P.O.S.S.)
Annexe 2 - Règlement intérieur piscine
Annexe 3 - Règles de vie à la piscine
Annexe 4 - Vestiaires et douches : mode d'emploi
Annexe 5 - Evaluation diagnostique (grille classe)
Annexe 6 - Fiches parcours (description des aménagements)
Annexe 7 - Etapes – situations d'apprentissage
Annexe 8 - Test départemental (évaluation finale – fiche élève)
Annexe 9 - Test départemental (grille classe)
Annexe 10 - Le matériel pédagogique
Annexe 11 - Ressources images